

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS
« SOURIEZ, C'EST LA RENTRÉE »
DU 23/08/24 AU 09/10/24

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU- CONCOURS

La société pladis France SAS inscrite au RCS de Nantes n°856801519, au capital social de 20 000 000€ et dont le siège social se trouve 27 Route du Mortier Vannerie, 44120 Vertou (France) (ci-après l'« Organisateur»), organise du 23/08/24 à 00h01 au 09/10/24 à 23h59 (date et heure française de connexion faisant foi), un jeu concours avec obligation d'achat lors de son opération commerciale « Souriez, c'est la Rentrée » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu concours est accessible via le site internet : **larentreebn.com**.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU- CONCOURS

2.1. Le jeu-concours ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) ou dans les DROM COM mentionnés (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

2.2. Le jeu-concours est soumis à une obligation d'achat (d'au moins un paquet de biscuits de la marque BN) dont la preuve d'achat via un ticket de caisse devra être fournie sur le site web de l'opération afin de valider la participation du joueur. L'achat en question devra être réalisé durant les dates du jeu, soit du 23/08/24 au 09/10/24.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible en consultation sur le site de l'opération à l'adresse : www.larenteebn.fr et www.larentreebn.com

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

2.6 En cas de questions concernant le jeu-concours et ses modalités, les participants peuvent contacter l'Organisateur à l'adresse email suivante : informations@larentreebn.com L'Organisateur s'engage à apporter une réponse dans les 72H suivant l'envoi du mail.

Ce dernier se réserve le droit de non-réponse si la question posée ne concerne pas le jeu-concours et ses modalités.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via le formulaire du site web, aux dates indiquées dans l'Article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit dument s'inscrire répondant à un formulaire mis en ligne, avant la fermeture du jeu. Chaque internaute en s'inscrivant au jeu obtient une chance d'être tiré au sort.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'Organisateur désignera par tirage au sort les 161 gagnants, parmi l'ensemble des personnes s'étant inscrites. Un tirage au sort sera effectué le 18/10/24. Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les dotations des tirages au sort sont les suivantes :

- 1 lot « 1 an de BN offert » constitué d'un carnet de 52 coupons d'une valeur unitaire de 4€ TTC (soit 208€ TTC au total) représentant le nombre de semaines d'une année. Les conditions d'utilisation sont mentionnées sur ces derniers.
- 10 cartes cadeau "Sortie en famille" (fournisseur : Wonderbox) d'une valeur unitaire de 100€ TTC. Carte virtuelle avec envoi par email OU carte physique avec envoi postal. La validité de ces cartes est de 2 ans. Montant fractionnable : si le gagnant n'utilise pas la totalité du montant lors de sa réservation, celui-ci sera toujours disponible pour réserver une autre expérience ensuite.
- 150 trouses marquées du logo BN d'une valeur unitaire de 3,12€ TTC.

ARTICLE 6 – REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'Organisateur du jeu-concours ou son agence de communication Madaré contactera par courrier électronique ou téléphone les Gagnants tirés au sort et les informera de leur dotation et des modalités d'envoi de leurs dotations. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants des dotations : 1 lot « 1 an de BN offert » constitué d'un carnet de 52 coupons d'une valeur unitaire de 4€ et 150 trouses, recevront leur dotation à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au jeu. Les gagnants de la dotation : 10 cartes cadeau « Sortie en famille », recevront leur dotation à l'adresse email ou à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au jeu, selon qu'il s'agisse

d'une carte virtuelle ou physique. En cas d'adresse email ou postale non valide, le gagnant sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Les gagnants devront se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent Règlement, leur lot ne leur sera pas attribué. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur loyauté et leur sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

L'Organisateur s'engage à envoyer les dotations dans un délais de 3 semaines après le tirage au sort.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant (et notamment si l'email de confirmation se retrouve dans les indésirables), de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Étude Croix Baragnon - IACONO DI CACITO - MARTY - Huissiers de Justice Associés et sera effectif du 23/08/24 au 30/10/24 (du début du jeu-concours jusqu'à la fin de la durée de détention des données, soit 3 semaines après la fin du jeu-concours).

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu- concours les soumet à la loi française.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

JEU « SOURIEZ, C'EST LA RENTREE »

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Pour valider votre participation à l'opération « Souriez, c'est la rentrée », pladis France est amené à collecter des données personnelles via le site du jeu-concours. Vous devez être assurés de la confidentialité des informations que vous échangez avec nous.

pladis France s'engage vis-à-vis de vous, à ne pas enfreindre le respect de leur vie privée et à ce que la collecte et la conservation des données personnelles vous concernant se fassent en toute transparence et sécurité.

Dans le cadre de notre engagement à répondre à vos attentes, nous avons mis en œuvre une politique de protection de la vie privée de nos clients. Cette Politique décrit les conditions dans lesquelles pladis France utilise les données personnelles vous concernant.

ARTICLE 2 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES CLIENTS : LES PRINCIPES

Par « donnée personnelle » (ci-après « DP »), nous entendons toute information collectée relative à nos clients personnes physique qui nous permettent de les identifier directement ou indirectement.

- Légitimité :

Les données seront collectées uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Le traitement ne portera pas sur des données sensibles (origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques ou religieuses, appartenance syndicale, santé, vie sexuelle, infractions, condamnations ou mesures de sûreté).

- Pertinence & Exactitude :

Nous faisons en sorte que les données collectées soient adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées, et qu'elles soient exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour.

- Transparence :

Lors de la collecte de vos DP, vous serez informé de toute information relative à la collecte et au traitement des données vous concernant, notamment sur la finalité de la collecte.

- Conservation :

Les DP seront conservées pour une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

- Consentement :

Votre consentement sera requis avant toute collecte de DP.

- Accès, rectification, opposition :

À tout moment, vous avez la possibilité d'accéder, de demander la rectification ou la suppression des DP vous concernant. Vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de vos DP. Pour exercer ces droits, veuillez-vous reporter à l'article 9 de la Politique.

- Confidentialité & Sécurité :

Garantir la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles par la mise en place de mesures techniques raisonnables.

ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique :

A tous les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de l'organisation du Jeu « Souriez, c'est la rentrée ».

Dans le cadre de votre participation au jeu-concours, nous serons amenés à collecter des coordonnées (nom, prénom, n° de téléphone, email ...) qui vous concernent.

ARTICLE 4 – MOMENT DE LA COLLECTE

Vos DP seront collectées lors de votre participation au Jeu « Souriez, c'est la rentrée ».

ARTICLE 5 – OBJET DE LA COLLECTE

Vos DP sont collectées et traitées uniquement pour votre participation au Jeu « Souriez, c'est la rentrée ».

ARTICLE 6 – CHAMP D'APPLICATION

Pour vous garantir un droit d'accès et de modification (veuillez-vous reporter à l'article 9 de la Politique), nous serons amenés à transmettre vos DP à des destinataires externes :

- Des prestataires de services externes : agence de communication organisatrice du Jeu, agence en charge de l'envoi des dotations.
- Nous pouvons aussi être amenés à transmettre vos informations aux autorités locales dans le cadre d'une obligation légale ou sur demande d'une autorité administrative habilitée à faire ce type de demande.

ARTICLE 7 – SÉCURITÉ

pladis France met tout en œuvre, via des mesures techniques et organisationnelles appropriées, afin de vous garantir contre la destruction accidentelle ou non, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé à vos DP.

ARTICLE 8 – CONSERVATION DES DONNÉES

Conformément aux lois en vigueur, les DP seront conservées pour une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Les données sont conservées pendant toute la durée de participation au jeu-concours puis, après clôture, pour la durée nécessaire au traitement des contestations et réclamations conformément au Règlement de jeu. Les données recueillies seront intégralement supprimées 3 semaines après la fin de l'opération, soit le 30/10/24.

ARTICLE 9 – VOS DROITS SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ainsi que, dans la mesure où cela est applicable, du droit d'en demander l'effacement, le droit de vous opposer au traitement de vos données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité.

Lorsque vous exercez vos droits, vos données personnelles seront traitées à des fins de gestion de votre demande (civilité, nom, prénom, copie de la pièce d'identité, nature de la demande, réponse apportée). Pour toute demande de suppression de données personnelles ou autre question relative à ce sujet, vous pouvez envoyer un mail à privacy@pladisglobal.com avec l'adresse mail depuis laquelle vous avez participé à l'opération. Toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais et en conformité avec la loi applicable.

En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur, un justificatif d'identité pourra le cas échéant être demandé.

Vous disposez également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, de toute réclamation se rapportant à la manière dont pladis France collecte et traite vos données.